

bénéficiaires potentiels ont reçu une information. C'est ce qui cause aussi un certain engorgement à l'ECAS. Par contre, l'année prochaine tout sera à jour puisque l'ensemble des dossiers seront dans le système informatique et que les décisions pourront être données très rapidement au début de l'année.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 81 voix, sans oppositions; il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 81.*

Se sont abstenus:

Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Rossier (GL, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP). *Total: 5.*

Rapport et comptes pour 2008

HÔPITAL FRIBOURGEOIS (HFR)

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Le conseil d'administration du HFR est composé de onze personnes: le président, deux conseillers d'Etat, des représentants du corps médical, de l'économie et des retraités. Ce conseil d'administration a eu une activité importante en 2008, puisqu'il s'est réuni à quatorze reprises, pour discuter notamment de la poursuite de la mise en œuvre du réseau, de la planification hospitalière, des travaux en vue de la 3^e année de médecine et des tâches courantes d'un conseil d'administration. Un véritable défi se pose au Réseau hospitalier fribourgeois, avec l'augmentation des patients ambulatoires, des patients aux urgences, la pénurie de généralistes et

les incivilités. Des solutions devront être trouvées en collaboration avec la Société de médecine cantonale. La structure financière du HFR, soit l'addition des quatre anciennes structures financières des anciens hôpitaux de soins aigus du canton, est complexe et lourde. Je vous rappelle que les comparaisons comptes-budget sont à apprécier dans le cadre fixé par le procédé d'enveloppe budgétaire. Le conseil d'administration fixe en décembre un budget de fonctionnement, basé sur ses informations dans le cadre de l'enveloppe budgétaire octroyée par le Grand Conseil. Ce budget, établi selon le modèle comptable H+ des hôpitaux, peut différer des comptes de l'Etat. Le plan comptable est décliné sur les centres de charges des quatre sites financiers du Réseau hospitalier fribourgeois. Les comptes 2008 ont été révisés, sans réserve connue de notre part, par la société KPMG en date du 10 mars 2009, laquelle recommande d'approuver les comptes annuels qui présentent un déficit de 163 mio de francs.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Face aux importants défis qu'il doit relever, c'est avec un énorme engagement que l'Hôpital fribourgeois poursuit la mise en réseau de ses six hôpitaux, en assurant des soins de qualité et de proximité. Après une phase d'analyses et de réflexions, la nouvelle structure a été organisée en cinq directions sur une base transversale. En parallèle, le HFR doit mettre en œuvre les missions qui lui ont été octroyées par la nouvelle planification hospitalière: le maintien des urgences à Meyriez, la préparation à la réouverture de Billens, le développement d'un nouveau concept de rééducation cardio-vasculaire. De plus, les travaux liés à l'introduction de la 3^e année de médecine ont également demandé un très grand engagement des collaborateurs et collaboratrices. Cette année encore, l'activité ambulatoire se caractérise par une nette hausse dans le domaine ambulatoire, soit un accroissement de 14,8%. Là aussi, force est de constater un changement d'habitudes des patients et des patientes qui utilisent davantage les urgences pour ce que nous appelons «les petites urgences». Nous constatons un accroissement des activités stationnaires également, soit 1200 journées de plus en soins aigus et 1500 journées de réadaptation.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Je souhaiterais émettre une remarque au sujet des urgences pédiatriques, en lien avec la question que j'ai déposée sur les hospitalisations extra-cantoniales. Vous savez que le canton n'accorde la garantie cantonale pour les hospitalisations d'urgences extra-cantoniales que si le cas d'urgence est survenu hors canton. Je lis dans le rapport qui nous est soumis, à la page 29, que le département de pédiatrie est concentré essentiellement sur le site de Fribourg. On y apprend également que les urgences pédiatriques sont régulièrement surchargées. Or, les habitants des districts périphériques pourraient bénéficier de services extra-cantonaux plus près de leur domicile que le service cantonal. Mais le canton n'accorde en principe pas la garantie cantonale lorsqu'ils s'y rendent. Cela signifie qu'ils s'exposent, s'ils ne bénéficient que de l'assurance de base, à devoir payer de

leur poche une partie de la facture. A titre d'exemple, un résident de ma commune de Granges-Veveyse se situe à 52 kilomètres de l'Hôpital cantonal, site de Fribourg, et à 16 kilomètres de l'Hôpital Riviera, site de Vevey. Dans la logique cantonale, il devrait se rendre en cas d'urgence avec l'un de ses enfants, à 52 kilomètres de chez lui pour arriver dans un service surchargé. En conclusion, j'invite le Conseil d'Etat à réfléchir à cette problématique et à étudier une solution pour les résidents des districts périphériques, sous la forme par exemple d'une exception à la restriction liée au lieu de survenance de l'urgence.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Die FDP-Fraktion macht zum vorliegenden Bericht folgende Bemerkungen: Dass die Umsetzung des Freiburger Spitalnetzes nicht ohne Schwierigkeiten und grossen Einsatz machbar ist, war vorauszusehen. Auf Seite 35 des Berichts wird gesagt, dass die Schliessung der Chirurgischen und Orthopädischen Abteilung Meyriez eine Mehrbelastung für die Standorte Tavers und Fribourg zur Folge haben wird, und dass man noch nicht weiss, wie diese zu bewältigen ist. Diese Aussage ist doch beunruhigend. Patientinnen und Patienten, die in dieser Situation dem Freiburger Spital verloren gehen, sind schwierig wieder zurück zu gewinnen. Deshalb ist es wichtig, dass die neue Struktur möglichst schnell umgesetzt wird. Eine andere Bemerkung, die zu Bedenken Anlass gibt, ist die Zunahme der ambulanten Behandlungen im Notfalldienst. Die FDP stellt sich die Frage, ob diese Entwicklung beeinflussbar ist. Unseres Erachtens kann es nicht darum gehen, die Reorganisation der Notfallstation anzugehen. Natürlich unterstützt die FDP diese Massnahme, die vom Verwaltungsrat angegangen worden ist. Wir erwarten aber auch vom Staatsrat und von der Gesundheitsplanungskommission eine vertiefte Analyse dieser Situation. Das Freiburger Spital ist ein grosser Arbeitgeber. Mit Besorgnis stellt die FDP fest, dass der Personalbedarf zunimmt. Die FDP lädt den Verwaltungsrat ein, darauf zu achten, dass das Verhältnis von Administration und Pflege im Richtigen sein wird. Positiv ist zu vermerken, dass das Globalbudget eingehalten werden konnte. Zum Schluss möchte ich im Namen der FDP, aber sicher auch der Bevölkerung, allen Angestellten und Verantwortlichen des Freiburger Spitals für ihren Einsatz danken. Wie man auch der Presse entnehmen konnte, sind einige Patientinnen und Patienten nicht nur dankbar. Es ist ein bedenkliches Signal der Gesellschaft, dass in einer Notfallstation Securitaspersonal angestellt werden muss, um die Leute, die dort arbeiten, zu schützen. Umso mehr verdienen alle unseren Dank, die sich für die Patientinnen und Patienten einsetzen und welche die Umstrukturierung, die wie gesagt Zeit braucht, mittragen.

Elections

(Résultats du 2^e tour de scrutin)

Un-e suppléant-e auprès du tribunal d'arrondissement de la Broye

Bulletins distribués: 96; rentrés: 93; blanc: 0; nul: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Ont obtenu des voix: Dominique Corminbœuf: 34, Claude Jabornigg: 29, Huguette-Mélanie Scherrer: 18, Olivier Joye: 12.

Le Président. Etant donné qu'aucun candidat n'a atteint la majorité absolue des bulletins valables, nous allons procéder à un troisième tour de scrutin. Les bulletins sont déclarés nuls s'ils contiennent plus d'un seul nom ou un autre nom que celui des quatre personnes que je viens de vous mentionner. Je vous rappelle que le préavis du Conseil de la magistrature propose à égalité, par ordre alphabétique, les quatre candidatures suivantes: M. Dominique Corminbœuf, M. Claude Jabornigg, M. Olivier Joye et M^{me} Huguette-Mélanie Scherrer. Le préavis de la Commission de justice propose, quant à lui, la candidature de M. Dominique Corminbœuf. C'est pour cela qu'il est en caractères gras sur le panneau qui est devant vous.

J'ouvre la discussion sur cette élection. La discussion n'est pas demandée. Elle est close. Madame et Messieurs les Scrutateurs, vous pouvez distribuer les bulletins de vote.

Salutations

Le Président. Ich begrüsse auf der Tribune den Gemeinderat und das Verwaltungspersonal der Gemeinde Plaffeien mit ihrem Ammann Otto Loetscher. Herzlich Willkommen.

Rapport et comptes pour 2008

HÔPITAL FRIBOURGEOIS (SUITE)

Thomet René (PS/SP, SC). Le rapport du HFR nous donne l'occasion d'attirer l'attention sur la question des effectifs en personnel infirmier. Elément essentiel de la prise en charge des patients, le personnel infirmier ne représente pourtant pas la charge la plus importante au niveau du budget de l'Hôpital fribourgeois. Limiter les effectifs pourrait avoir par contre des conséquences importantes. Les exigences liées à la qualité des soins, à la sécurité des patients et le respect de leurs droits, en dépendent. La loi sur le travail doit aussi être respectée en ce qui concerne les compensations pour le travail de nuit notamment, et ceci pour maintenir des conditions de travail supportables pour le personnel infirmier. Assurer des conditions de prise en charge optimale des patients signifie qu'il faut donner à l'Hôpital fribourgeois les ressources nécessaires en personnel infirmier, afin d'assurer toutes ses missions. C'est le message que le groupe socialiste aimerait donner à la fois au Conseil d'Etat et au conseil d'administration de l'Hôpital fribourgeois.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Je remercie les différents intervenants. D'abord M^{me} la Députée Gabrielle Bourguet qui soulève un sujet à mon avis extrêmement important, bien que j'ai eu déjà l'occasion de m'expliquer sur le problème de la garantie cantonale octroyée uniquement dans les cas d'urgences et à certaines conditions. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure. L'objet qui est soulevé maintenant par la députée, qui concerne surtout les districts que j'appellerais périphériques qui se trouvent plus près d'un hôpital hors canton, est un sujet qui n'a bien sûr pas été discuté à la Commission de finances et de gestion. C'est un sujet à mon avis très politique et là je laisserai la Commissaire s'expliquer ou donner son appréciation sur cette question. En ce qui concerne la députée Christiane Feldmann, j'ai compris qu'elle exprime une attente forte d'une optimisation du Réseau hospitalier cantonal, après la mise en route parfois difficile d'un tel réseau ponctuée de difficultés qui devraient avec le temps disparaître. Je laisse bien sûr la possibilité à M^{me} la Commissaire de transmettre les remerciements au personnel. Je dirais même, je pense que je peux parler au nom du Grand Conseil, de le faire. Je crois que ça serait très important. M. le Député René Thomet a fait une remarque, surtout donne un message au Conseil d'Etat, à la Direction de la santé, visant à prévoir les ressources humaines nécessaires; son intervention ne fait toutefois pas l'objet d'une question, donc quant à moi j'en ai terminé.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, la question soulevée par la députée Gabrielle Bourguet est un sujet que nous avons. Actuellement, comme l'a dit M. le Rapporteur, les décisions prises en matière d'hospitalisations hors canton reposent sur la loi fédérale sur l'assurance-maladie qui ne laisse pas une grande marge de manœuvre au médecin cantonal. Nous ne pouvons accorder des hospitalisations hors canton que si la prestation médicale n'est pas disponible dans le canton de résidence. Donc, tant que la prestation est disponible dans le canton, nous ne pouvons autoriser la prestation dans un autre canton. Par contre, c'est vrai que nous allons examiner la problématique par rapport peut-être à des accords. Mais là c'est aussi une question de priorité de choix, puisque nous avons fait une planification hospitalière qui examinait les besoins du canton et, en fonction de ceux-ci, nous avons estimé que nous répondions aux besoins par l'offre donnée dans le canton.

Par contre, nous allons développer un service de pédiatrie sur le site de Riaz, pour répondre à une partie des préoccupations. La question de convention avec des hôpitaux de la Riviera n'a pas été étudiée jusqu'à maintenant. C'est volontiers que je prends cette préoccupation pour voir dans quelle mesure il y a une possibilité. Mais j'aimerais alors vraiment dire que ce n'est pas si facile que ça, parce que bien sûr le canton de Vaud a une offre qui répond aussi aux besoins de sa population et là, il faut vraiment analyser la problématique. Par contre, j'aimerais aussi rappeler que cette exigence d'être hospitalisé dans le canton de Fribourg n'est valable que pour le stationnaire. Nous ne planifions pas l'ambulatoire et la population fribourgeoise peut aller

où elle veut pour les situations en ambulatoire. C'est uniquement si on doit être hospitalisé que cette règle est posée. Donc s'il y a une hospitalisation et qu'il y a une opération programmée, c'est tout à fait possible, même depuis Châtel-St-Denis, de venir à l'Hôpital fribourgeois, site de Fribourg, pour l'opération. Donc il y a quand même des larges possibilités offertes dans le canton. Mais c'est volontiers que j'analyserai d'un peu plus près cette proposition.

En ce qui concerne les remarques de la députée Christiane Feldmann: effectivement la fermeture de la chirurgie à Meyriez a des conséquences. Nous les avons prévues. Nous avons envisagé le report, soit sur le site de Tafers, soit le site de Fribourg et une partie effectivement sur le canton de Berne. Nous allons ouvrir une unité de soins continus à Tafers, comme cela était prévu dans la planification hospitalière, justement pour répondre là aussi à ce souci d'augmentation de la demande sur le site de Tafers.

En ce qui concerne la réorganisation des urgences et des ambulances, le Conseil d'Etat a nommé un groupe de travail qui discute actuellement de l'ensemble de cette problématique en collaboration avec la Commission de planification sanitaire. Donc là, les réflexions sont en route et c'est bien avec l'ensemble des acteurs concernés que nous souhaitons trouver une solution.

En ce qui concerne la proportion de personnel administratif par rapport au personnel de soins à l'HFR, nous avons fait des enquêtes pour savoir quelle était la situation dans notre canton, par rapport aux hôpitaux des autres cantons, et pour l'Hôpital fribourgeois, le nombre de postes administratifs est nettement inférieur par rapport à la situation dans les autres cantons. Donc, il n'y a aucun excès en postes administratifs à l'Hôpital fribourgeois. Cependant, c'est vrai qu'avec la mise en place du réseau, il y a quand même besoin d'un certain nombre de postes administratifs, justement pour répondre aux soucis de qualité, aux soucis d'une meilleure prise en charge des patients. Et là il y a aussi des analyses qui sont actuellement en train d'être faites et qui nécessitent l'un ou l'autre poste administratif, mais nous sommes vraiment là tout à fait dans la norme et je me joins aux remerciements de M^{me} la Députée Feldmann pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Cette deuxième année d'existence du Réseau hospitalier fribourgeois a demandé un énorme engagement de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, qui ont dû faire face à des très grands changements, qui ont dû faire preuve de beaucoup de facultés d'adaptation et de compréhension et je les en remercie. Je leur transmettrai, au nom du Grand Conseil, aussi vos remerciements pour ce travail et cet engagement. En ce qui concerne les remarques de M. le Député René Thomet, nous sommes effectivement attentifs à l'attribution de postes suffisants. Ce sont 30 postes qui ont été attribués au budget 2009, qui doivent être dans la mesure du possible affectés aux soins hospitaliers et infirmiers. Mais comme je l'ai dit, il y a aussi besoin de postes pour la qualité qui sont des postes un peu plus administratifs. Et nous sommes en train d'examiner l'application de la loi sur le travail, pour le travail de nuit, et là aussi des solutions seront trouvées ces prochains temps.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 87 voix, sans oppositions; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 87.*

S'est abstenu:

de Roche (LA, ACG/MLB). *Total: 1.*

Rapport et comptes pour 2008

RÉSEAU FRIBOURGEOIS DE SANTÉ MENTALE

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Le conseil d'administration du Réseau fribourgeois de santé mentale est composé de neuf personnes: la présidente, M^{me} la Directrice de la DSAS, et de huit spécialistes du domaine de la santé.

Les comptes du RFSM sont présentés, comme demandé dans la loi sur la santé mentale, selon le plan comptable H+. La présentation des comptes du RFSM doit permettre l'établissement de comparaisons entre les établissements de soins en santé mentale sur le plan national. Il s'ensuit une petite différence entre les comptes d'exploitation et ceux issus de la comptabilité de l'Etat, mais les soldes sont bien sûr tout à fait les mêmes. Ceux qui auront lu ce rapport et les comptes auront constaté que pour y arriver il y a une petite différence mais le but final est le même.

Il est encore à relever que l'exercice 2008 a enregistré un niveau d'activité très élevé, semblable à celui de 2007. Le taux d'occupation du Centre de soins hos-

pitaliers et de ses 190 lits a été de plus de 98%. Cela signifie que l'on a une présence moyenne de 187 patients durant 365 jours.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, voilà le premier rapport du nouveau Réseau fribourgeois de santé mentale. Certes, les comptes des trois anciens services soit l'Hôpital psychiatrique cantonal, le Service psychosocial et le Service de pédopsychiatrie font encore l'objet de centres de charges séparés pour la dernière fois. Cependant, tout au long de l'année 2008, la réforme de l'organisation en santé mentale fribourgeoise s'est effectuée à un rythme soutenu afin de mettre en réseau les services ambulatoires, les services intermédiaires et hospitaliers. A côté des douze chaînes de soins pluridisciplinaires, nous développons actuellement les consultations ambulatoires, l'offre en accueil de jour ainsi que des équipes mobiles afin de mettre à disposition de la population un spectre plus large de prestations, soit un ensemble de soins et de mesures répondant à des besoins en matière de promotion, de prévention, de diagnostics et de thérapies de réinsertion. Nous souhaitons ainsi favoriser l'accès à des soins de proximité et ce dans les deux langues de notre canton.

Tous les changements actuels demandent également un engagement soutenu de la part de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du RFSM et j'aimerais ici aussi les remercier pour ce fantastique travail abattu durant cette première année d'existence du RFSM.

Elections

(Résultats du 2^e tour de scrutin)

Un-e suppléant-e auprès du tribunal d'arrondissement du Lac

Bulletins distribués: 95; rentrés: 92; blanc: 1; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Ont obtenu des voix: Andreas von Känel: 39, Thomas Schick: 29, Gaëlle Bujard: 23.

Le Président. Etant donné qu'aucun candidat n'a atteint la majorité absolue des bulletins valables, nous allons procéder à un troisième tour. Pour ce troisième tour de scrutin seules les personnes ayant obtenu des voix lors du deuxième tour restent éligibles. Il s'agit dans le cas présent de MM. et M^{me} Gaëlle Bujard, Andreas von Känel et Thomas Schick. Les bulletins sont déclarés nuls s'ils contiennent plus d'un seul nom ou un autre nom que les trois personnes que je viens de vous mentionner. Je vous rappelle que le préavis du Conseil de la magistrature propose en priorité la candidature de M. Andreas von Känel, puis M. Thomas Schick. Le préavis de la Commission de justice propose quant à lui la candidature de M^{me} Gaëlle Bujard, qui est en caractère gras sur l'écran.

J'ouvre la discussion sur cette élection. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. M^{me} et MM. les